

SCoT du Territoire de Belfort - Bilan à six ans

Une envie de stabilité

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage

SM SCoT

Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Conditions d'accès

www.scotbelfort.autb.fr



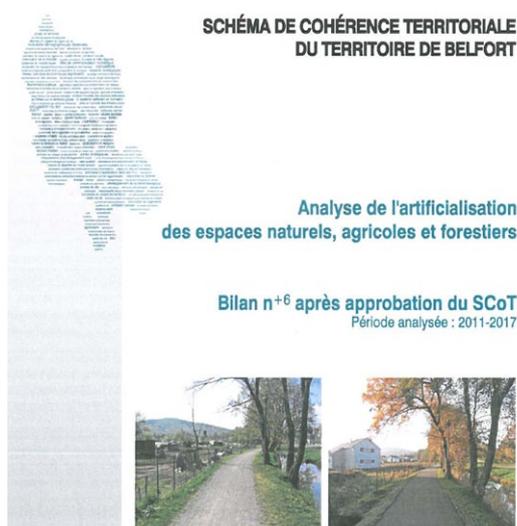
Pourquoi un bilan à six ans ?

L'article L.143-28 du code de l'urbanisme impose une démarche d'évaluation aux documents d'urbanisme, tout particulièrement aux SCoT. Le bilan est, pour le syndicat mixte, l'occasion de décider d'une éventuelle révision du schéma. Faute d'un bilan dans le délai limite de six ans, le SCoT est réputé caduc... Le SCoT du Territoire de Belfort a été approuvé le 27 février 2014.

La dimension qualitative du bilan

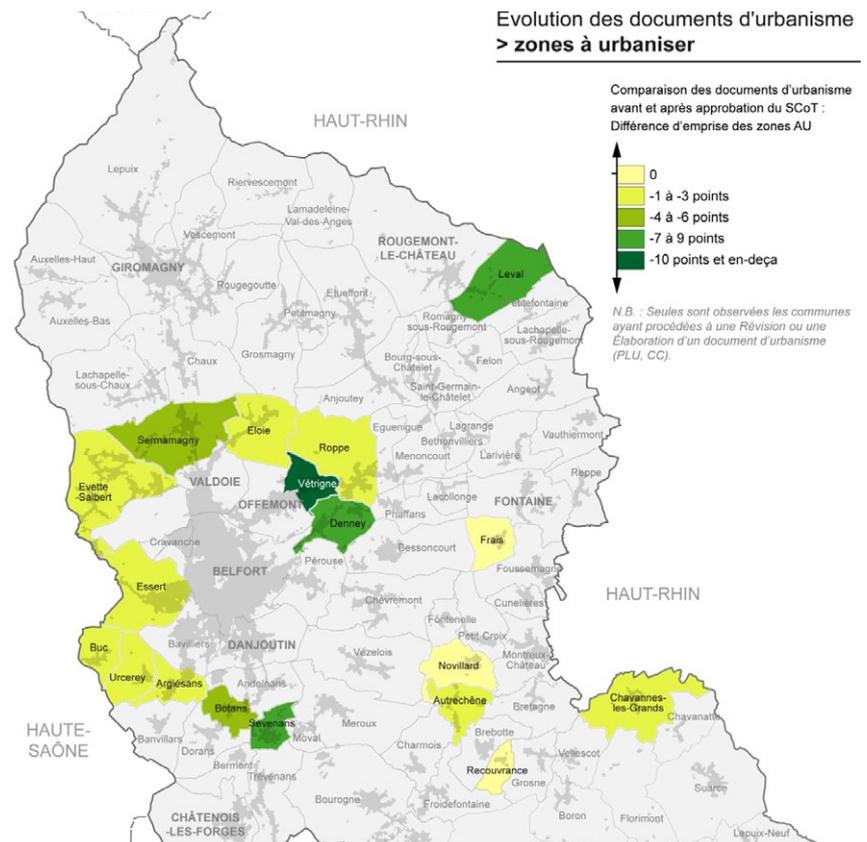
L'ensemble des objectifs mentionnés dans le document doit être à la fois évalué et mis en débat. Il y a donc eu un important labeur d'observation des évolutions du territoire accompagné par un effort de compréhension du « pourquoi » de ces évolutions.

La problématique du foncier et de son artificialisation a donné lieu à un travail spécifique et à une recherche d'interprétation des mouvements, plus importante que la seule lecture quantitative de l'artificialisation.



Un travail nourri par l'échange

Une session de quatre journées de travail, associant les administrations et les acteurs du territoire, a été tenue entre juin et septembre 2019. Sur la base des premiers constats, l'échange a permis d'approfondir la connaissance en matière de dynamique, d'armature territoriale et d'évolutions sociologiques, résidentielles et économiques, d'environnement et de ressources, de consommation d'espace et des effets du SCoT sur le droit des sols.



En conclusion, le maintien du SCoT

Dans sa délibération du 5 décembre 2019, le syndicat mixte a voulu maintenir le SCoT -non qu'il ne soit pas perfectible, plusieurs pistes sont identifiées- mais pour son bilan global favorable et pour le besoin de stabilité qu'il représente vis à vis des PLU, dont beaucoup sont en chantier.